

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 07 Septembre 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART, Vincent de NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, Marie-Rose MIRABEL,

Excusés : Sylvie POMIER (pouvoir donné à Dominique BONNEU), Laurent NORMANDIN-VARENNE, Alain MALGOUYRES,

1. Décision Modificative N°1

Une anomalie dans l'équilibre du budget primitif a été relevée par la trésorerie.

Une Décision Modificative doit être votée par le conseil municipal. Malheureusement la trésorerie n'a pas fourni toutes les données nécessaires au vote, le conseil municipal ne peut pas statuer. Cette décision est donc reportée à la prochaine réunion du conseil municipal

2. Projet Imbert

Les 2 projets de rénovation proposés par Mme Olivan et Mr Raude sont présentés aux conseillers municipaux qui doivent décider rapidement de l'architecte à retenir. A la demande du conseil municipal Mr Raude a retravaillé son projet, les modifications concernent :

- ✓ Les portes donnant sur la rue principale qui ont été remplacées par des fenêtres car la sortie sur la rue pouvait être dangereuse
- ✓ Le projet comporte maintenant 2 T4 et 1 T3.
- ✓ Les garages ont été supprimés
- ✓ Les encadrements des ouvertures en pierre ont été conservés
- ✓ Le cout a été revu à la baisse

Projet final de Mr Raude : 485 000 €

Projet de Mme Olivan proposé en 2018 a été réévalué (par la mairie) à environ 465 000€.

Les conseillers sont appelés à voter pour un des 2 projets.

Le projet de Mr Raude recueille 12 voix pour

Un conseiller s'abstient

Mr Raude sera recontacté rapidement pour signer l'acte d'engagement.

Les conseillers sont ensuite sollicités pour savoir si le projet comportera des portes ou des fenêtres côté rue

Projet avec fenêtres 11 voix

Projet avec portes 1 voix

3. Délégués communautaires

Le conseil municipal doit désigner les délégués communautaires qui représenteront Saint Caprais de Lerm dans les diverses commissions de l'Agglomération d'Agen. Un titulaire et un suppléant sont nécessaires pour chacune des commissions.

- ✚ Aménagement du territoire (infrastructures et SCoT) et Enseignement Supérieur et Recherche (Henri TANDONNET)
 - Titulaire MARMUSE JEAN DAMIEN
 - Suppléant MOURLEAU MARIE CLAIRE
- ✚ Cohésion Sociale, politique de la ville et gens du voyage (Francis GARCIA)
 - Titulaire BONNEU DOMINIQUE
 - Suppléant POMIER SYLVIE
- ✚ Economie, emploi et transition numérique (Olivier GRIMA)
 - Titulaire COYART JULIEN
 - Suppléant BERAUX DAVID

- ✚ Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire (Patrick BUISSON)
 - Titulaire BOUROUMEAU SEVERINE
 - Suppléant BOE CHRISTELE

- ✚ 4 Logements, habitat, ruralité et centres-bourgs (Bruno DUBOS)
 - Titulaire GRAU FABIENNE
 - Suppléant GENOVESIO CECILE

- ✚ Transports et mobilités (Pascal DE SERMET)
 - Titulaire BOE CHRISTELE
 - Suppléant BOUROUMEAU SEVERINE

- ✚ 4 Voirie, pistes cyclables et éclairage public (Jean-Marc GILLY)
 - Titulaire GOUVEIA JOSE
 - Suppléant MALGOUYRES ALAIN

- ✚ Eau, assainissement et GEMAPI (Pierre DELOUVRIE)
 - Titulaire BERAUX DAVID
 - Suppléant GENOVESIO CECILE

- ✚ 4 Finances (et CAO) (Clémence BRANDOLIN-ROBERT)
 - Titulaire MOURLEAU MARIE CLAIRE
 - Suppléant NORMANDIN LAURENT

- ✚ 4 Urbanisme (PLUI et ADS) (Joël PONSOLLE)
 - Titulaire MARMUSE JEAN DAMIEN
 - Suppléant COYART JULIEN

- ✚ 4 Politique de santé et accessibilité (Nadège LAUZZANA)
 - Titulaire BONNEU DOMINIQUE
 - Suppléant POMIER SYLVIE

- ✚ Tourisme (stratégie d'investissement) (Rémi CONSTANS)
 - Titulaire GENOVESIO CECILE
 - Suppléant DE NADAI VINCENT

Lors de la dernière réunion du bureau de l'Agglomération d'Agen, Mr Dionis du séjour a demandé à chaque président de commission de favoriser l'échange et la discussion lors de l'étude des projets.

4. Désignation d'un conseiller titulaire et un suppléant au CLI GOLFECH

- Titulaire DE NADAI VINCENT
- Suppléant COYART JULIEN

5. Désignation d'un conseiller titulaire et un suppléant à l'EPFL

- Titulaire MARMUSE JEAN DAMIEN
- Suppléant GRAU SYLVIE

6. Fête du Village

En cette période d'épidémie de la COVID, l'organisation de la fête du village pourrait mettre en danger la santé des habitants. Le conseil municipal propose donc de repousser la fête du village. Mme le Maire précise qu'il y a quelques années une fête du village avait lieu pour la Saint Jean. Le conseil municipal décide donc de reporter la fête du village au week-end du 26 juin 2021 en espérant que la situation sanitaire soit meilleure. La fête de la musique aura lieu également à cette même date.

7. Location de la salle des fêtes

Une professeure de sport demande de louer la salle 4 jours par semaine à raison d'un cours le matin un autre en début d'après-midi ou entre midi et quatorze heures. Elle souhaite la gratuité de la salle ou un prix de location mensuel très faible, maxi 100 €. La salle devra être chauffée l'hiver.

Mme le Maire précise que la salle est déjà occupée les mardis et jeudis par l'école. La salle ne pourrait donc être louée que les lundis et vendredis.

Plusieurs conseillers pensent que cette activité ne bénéficiera pas aux habitants de la commune car les horaires ne sont pas adaptés et aura même un coût pour la commune (chauffage).

Les conseillers votent : 8 voix contre

Pour rappel, la location de la salle est possible mais avec des contraintes très strictes :

- Moins de 50 personnes
- Port du masque obligatoire pour les personnes de + 11 ans
- Places assises uniquement
- Pas de soirée dansante

Afin de sensibiliser les personnes qui ont loué la salle, au respect de ses consignes, la mairie leur a fait signer une convention spécifiant ces normes. Dès lors que la location était prévue pour un rassemblement de plus de 50 personnes, la location a été annulée par la mairie sans compensation financière.

8. Point agent

Mme Bordignon a fait part de son intention de partir à la retraite le 01/04/2021. Les conseillers sont appelés à réfléchir d'ores et déjà à son remplacement.

Plusieurs possibilités :

- à l'identique
- en faisant appel à l'ADMR

Etant donné que la principale activité de Mme Bordignon est liée à l'école, la commission école sera chargée d'étudier les différents choix et devra faire des propositions au conseil municipal. La commission école se réunira le lundi 21 septembre à 20h30.

9. Ventes chemin

Mme Lenestour souhaite acquérir le chemin rural qui fait office d'impasse à son lieu de résidence « le Bousquet ». Elle ne désire pas dans un 1^{er} temps faire l'acquisition de la totalité du chemin car ce chemin dessert aussi 2 champs exploités par 2 agriculteurs. Le conseil municipal précédent avait validé la vente du chemin dans sa totalité sans l'acté. Madame le maire et son 1^{er} adjoint se sont rendus sur place et ont pu constater que ces champs pouvaient être desservis par un autre chemin. Ils ont donc proposé à la propriétaire d'acquérir la totalité du chemin jusqu'au « chemin de la Ganoche ». Mme Lenestour a accepté. Mme le maire propose donc au conseil municipal d'accorder à Mme Lenestour l'acquisition de la totalité du chemin. Le conseil municipal est appelé à voter : 10 voix pour et 3 abstentions. Le chemin sera donc vendu en totalité à Mme Lenestour et le conseil municipal autorise Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la vente. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Mme et Mr Litchtle ont émis à nouveau le souhait d'acquérir une bande de terrain qui longe leurs parcelles. Le précédent conseil municipal avait déjà donné son accord mais l'opération foncière n'avait pu aboutir. Le conseil municipal actuel donne à nouveau son accord pour cette vente. Mme Le maire est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour assurer la vente. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Lettre anonyme**, Mme le maire fait lecture d'une lettre anonyme reçue en mairie en juillet 2020. Cette lettre intitulée STOP AU POMPAGE SAUVAGE mentionne qu'un pompage sauvage a lieu à la source de la l'Auheronne. Ce point de pompage se situant sur la commune de Sauvagnas, la mairie de St Caprais ne peut intervenir mais fera part de la situation à son homologue.
- **Projet Hang'ART Bus**, l'objectif du Hang'ART BUS est de rendre accessible à tous une sortie au restaurant et un accès facilité à des loisirs sans que l'argent ne constitue un frein. Il s'agit d'un café-restaurant solidaire itinérant qui s'implanterait de manière éphémère dans différentes villes du Lot-et-Garonne. Hang'ART Bus propose de venir présenter son projet sur la commune. Les conseillers municipaux sont d'accord. Mme Le maire est chargée de les contacter pour fixer une date
- **Lac de La Brichette**, une conseillère indique qu'elle a remarqué à plusieurs reprises des baigneurs dans le lac. Les panneaux « baignade interdite » ne sont pas très visibles. Mme le Maire doit adresser un courrier à l'ASA d'Engayrac, propriétaire du lac, pour les informer et leur demander de relever les panneaux à terre.

- **Bulletin municipal**, la commission Bulletin municipal est appelée à se réunir afin d'établir le 1^{er} bulletin de la nouvelle équipe municipale. La réunion est fixée au samedi 19 septembre 9h30
- **Voirie**, un conseiller indique que le chemin de Loubas a été très abimé lors des derniers orages de cet été. Un devis va être demandé pour le faire réparer. La réfection des chemins de Puscla et Duc est également prévue en 2020 ou 2021.
- **Fuites d'eau**, plusieurs fuites d'eau ont été identifiées cet été. 2 ont été réparées, la 3^{ème} au lieu-dit La Bourdille a été référencée par Eau de Garonne et sera réparée rapidement
- **Propriété GRABE**, après plusieurs relances de la mairie et l'intervention de la gendarmerie, Mr Grabe a débuté les travaux de nettoyage autour de son lac à l'entrée du village.
- **Date du prochain conseil municipal** : le lundi 28 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.